

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

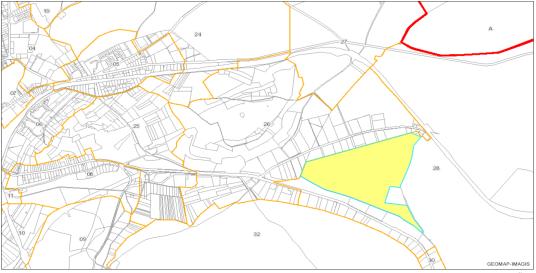
### Pour la LOCATION:

DE LA « RESERVE DE CHASSE »
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE
BITCHE.

- CAHIER DES CHARGES -

#### « RESERVE DE CHASSE » ZONE INDUSTRIELLE DE BITCHE.





<u>Département</u>: MOSELLE

Commune: BITCHE

Adresse:

GROSS WOLFSCHADEN

Référence cadastrale : Parcelle N°173, Section 28

<u>Contenance</u>: 31hectares 67ares et 25ca

#### I - OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Communauté de communes du Pays de Bitche souhaite proposer à la location la « réserve de chasse située en zone industrielle de Bitche » en organisant un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) avec mise en concurrence.

#### 1.- Mode de consultation

L'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) est fondé sur le présent cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives au bien.

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé par :

Communauté de Communes du Pays de Bitche Direction du développement économique 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE Tél.: 03 87 96 99 45

rel.: 03 87 96 99 45 contact@cc-paysdebitche.fr

La Direction du développement économique tient à disposition de toute personne intéressée le présent cahier des charges qui est également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Bitche à l'adresse suivante : <a href="https://www.cc-paysdebitche.fr">www.cc-paysdebitche.fr</a>

#### 2.- Désignation du bien.

Dans le cadre des renouvellements des baux de chasse et en tant que propriétaire foncier, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a proposé, là où cela était envisageable et où l'intérêt général le nécessitait, que des réserves soient constituées afin d'encadrer la disponibilité des espaces à enjeu environnemental, économique ou touristique.

#### Concernant la « réserve de chasse située en zone industrielle de Bitche » :

- C'est une réserve située au GROSS WOLFSCHADEN,
  - Parcelle N°173, Section 28.
- La réserve a une contenance totale de 31hectares 67ares et 25ca.
- La location de la réserve est envisagée sur 9 ans en cohérence avec les autres baux de chasse sur la période 2024-2033.

Une certaine flexibilité pourra être demandée au locataire par rapport à l'éventuel abandon d'une partie du foncier pour y installer des activités économiques.

Ces éventuelles concessions ne sont pas des motifs à résilier le bail ou à générer des indemnités. Si la surface de la réserve devait se trouver diminuée de plus de 7ha, le foncier intégrerait le lot communal.

#### II - CONTENU DES CANDIDATURES

Les candidats doivent produire à l'occasion de leur réponse au présent appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), les éléments suivants :

#### • POUR TOUT CANDIDAT :

- Lettre de candidature précisant sa demande et sa motivation en exposant les savoir-faire et les expériences cynégétiques.
- Liste des partenaires et des permis de chasse
- Si le candidat appartient à un groupement : nom du groupement.

#### • Si personne physique :

Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), adresse.

#### · Si société ou autre personne morale :

- Nom du (ou des) représentant légal, ou de la (ou des) personne dûment habilitée,
- · Dénomination, siège social, coordonnées
- · Statuts à jour certifiés conformes par le candidat,
- Copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat.
- Extrait, de moins d'un mois, de l'inscription de la structure morale.

#### III – ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### 1.- Renseignements concernant l'appel à manifestation.

Les candidats peuvent contacter la Communauté de Communes du Pays de Bitche au : 03.87.96.99.45. ou par mail (contact@cc-paysdebitche.fr)

#### 2.- Publicité de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt fait l'objet des mesures de publicité suivantes, permettant d'assurer une visibilité à l'appel à manifestation d'intérêt :

- Le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- La Commune de Bitche
- Le Républicain Lorrain

#### IV - ORGANISATION DES CANDIDATURES

#### 1.- Présentation des candidatures.

La lettre de candidature doit être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par une personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission de la candidature doit être effectuée sous pli cacheté portant <u>les mentions en très gros caractères et en rouge :</u>

## « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – CANDIDATURE POUR LA LOCATION DE LA « RESERVE DE CHASSE » DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BITCHE ».

"Ne pas ouvrir par le Service du courrier"

Ces plis sont impérativement transmis via l'une des formes suivantes :

- Soit par voie postale, par lettre recommandée avec avis de réception,
- Soit remis directement sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Bitche 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE

Une candidature transmise via un autre mode de transmission ne sera pas acceptée ni analysée.

#### 2.- Date limite de réception des candidatures

#### le 18 NOVEMBRE 2024 à 12h00

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La date prise en compte <u>est la date de réception</u> par la Communauté de Communes du Pays de Bitche et non la date d'envoi, ni le cachet de la poste.

#### 3.- Choix du candidat

Le candidat sera retenu en fonction des critères suivants :

- La location d'un lot de chasse proche de la réserve, objet de l'AMI (20%).
- La proximité géographique du locataire avec le lieu de chasse (20%).
- Les références cynégétiques (20%).
- La proposition de loyer annuel (20%).
- La capacité financière du candidat de supporter le coût de la location (20%).